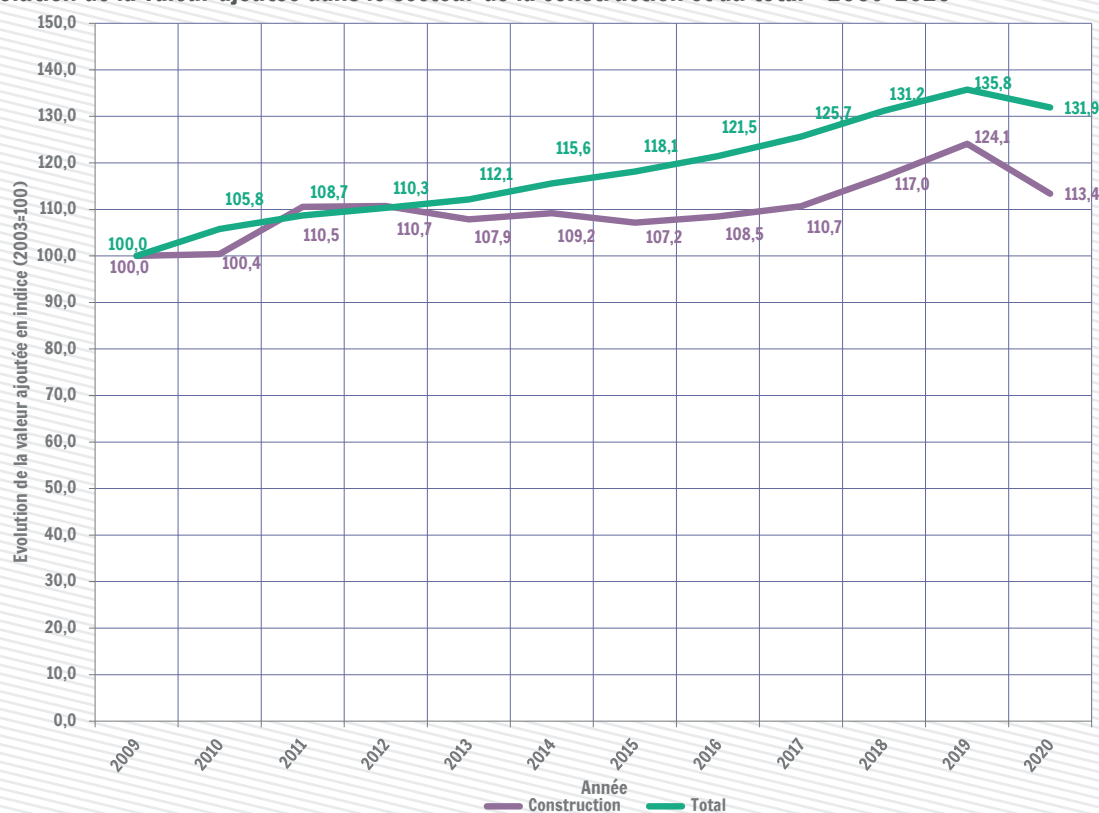


# Valeur ajoutée du secteur de la construction

## 5,1%

En 2020, en Wallonie, 5,1 % de la valeur ajoutée est générée par le secteur de la construction

Evolution de la valeur ajoutée dans le secteur de la construction et au total - 2009-2020



Sources : Banque Nationale de Belgique - Institut des Comptes Nationaux

Avec 4 884,5 millions d'euros de valeur ajoutée en 2020, le secteur de la construction représente 5,1 % de la valeur ajoutée totale en Wallonie. En moyenne sur la période 2009- 2020, la part de la construction est également de 5,5 %.

La valeur ajoutée a connu un taux de croissance annuel moyen de 7,98 % entre 2003 et 2008 alors que la valeur ajoutée totale wallonne ne progressait que de 4,78 % sur la même période. En ce qui concerne la période 2009-2020, la construction a connu un taux de croissance annuel moyen inférieur à la moyenne régionale, soit 1,27 % tandis que la valeur ajoutée totale croissait de 2,81 %.

L'année 2020 est marquée par une diminution du taux de croissance annuel moyen dans la construction. Il est de -8,6 % alors que pour l'ensemble des secteurs il ne diminue que de -2,8 %.

# Valeur ajoutée

## du secteur de la construction

### Définitions et sources

La valeur ajoutée est un indicateur économique qui mesure la richesse créée par une entreprise, un secteur d'activité ou un agent économique. Elle est définie comme la différence entre la valeur finale de la production et la valeur des biens qui ont été consommés par le processus de production. Par exemple, lorsqu'une entreprise vend un produit, elle achète des matières premières, des produits (semi) finis, de l'énergie, etc. Elle effectue une production à partir de tous ces éléments en les transformant, et elle utilise du travail et son capital productif. Elle crée de la valeur car la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires. La différence entre les deux représente la valeur ajoutée.

Le secteur de la construction, quant à lui, est défini de la manière suivante : construction de bâtiments, promotion immobilière, construction de routes et de voies ferrées, construction de réseaux et de lignes, construction d'autres ouvrages de génie civil, démolition et préparation de sites, travaux d'installation électrique, de plomberie et autres travaux d'installation, travaux de finition, autres travaux de construction spécialisés.

Sources : Institut des comptes nationaux ;  
Calculs : IWEPS

### Pertinence et limites

En raison de modifications méthodologiques dans les comptes nationaux et régionaux, la valeur ajoutée est seulement disponible pour les années 2009 à 2019. Les années antérieures seront disponibles (de manière harmonisée) en 2021.

Les données utilisées sont issues des comptes régionaux publiés par l'Institut des Comptes Nationaux de la Banque Nationale de Belgique. Pour de plus amples renseignements sur la méthodologie et les limites liées à l'établissement des comptes régionaux :

[https://www.nbb.be/doc/dq/f\\_method/m\\_meth2020f.pdf](https://www.nbb.be/doc/dq/f_method/m_meth2020f.pdf)

Pour en savoir plus : [https://www.nbb.be/doc/dq/f\\_method/m\\_meth2020f.pdf](https://www.nbb.be/doc/dq/f_method/m_meth2020f.pdf)

Personne de contact : **Caroline Albessart** (c.albessart@iweps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2023**